

Ecole Spéciale d'Architecture.

Etablissement reconnu d'utilité publique.

3^e Classe

Année 191 - 191

Exercice d'atelier

Un Vestibule spacieux faisant partie d'un édifice public.

Quelle que soit la destination que doit prendre un édifice public, le compositeur se trouve, de prime abord, en face de certaines exigences d'ordre général, et qui sont toujours les mêmes. En effet, la conscience de l'architecte veut qu'il envisage la possibilité de foules plus ou moins compactes et réclamant des facilités judicieuses au service de leur courant...

Pour tout édifice public, — en dehors du caractère spécial qu'il est appelé à revêtir! — qu'il s'agisse d'un musée, d'une faculté, d'un hôtel de ville, d'une mairie, d'une Préfecture, d'un théâtre, etc., il y a des conditions qu'on ne saurait aborder d'ensemble avec assez de rectitude, tout en réservant, pour l'étude ultérieure, les accents particuliers et de nature à spécifier le caractère monumental.

Dans les conditions alléguées ici, prend place, au premier rang, l'accès de l'édifice, qui doit être favorable au passage et même parfois à la stagnation permise aux loisirs du public.

Messieurs les élèves supposeront l'édifice situé sur une place importante de grande ville. La façade mesurera soixante mètres.

L'étude portera principalement sur: l'entrée proprement dite; le vestibule en rapport avec ~~les~~ l'escalier, communiquant à l'étage noble du 1^{er} étage

Travaux à produire:

Plans, coupes de l'Entrée, du vestibule et de l'escalier à l'échelle de 0^m 01 p. m.

Aperçu perspectif de l'ensemble repéré par la figure humaine

A rendre le Jeudi 20 mars 1913

Le 16 Février 1913

Le Directeur de l'Ecole,

Anton Trélat